



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# Message de S.M. Le Roi Mohammed VI aux participants au colloque national sur l'aménagement du territoire

"Louange à Dieu,

Que la prière et la bénédiction soient sur le Prophète, sa famille et ses compagnons,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes heureux de procéder, par le présent discours, à l'ouverture du dialogue national sur l'aménagement du territoire national, partant de notre foi en la vertu du dialogue et de la concertation la plus large possible en tant que méthodologie pertinente pour le traitement des grands dossiers intéressant la nation, et de l'importance stratégique que revêt l'aménagement du territoire pour le développement global que nous escomptons pour notre chère patrie, la consécration de la solidarité active entre ses différentes composantes, générations et secteurs, et la préparation de l'environnement adéquat pour la mise en synergie de toutes ses potentialités et le raffermissement de son unité et de sa cohésion afin qu'il n'y ait pas un Maroc utile et un Maroc inutile.

En plaçant vos travaux sous notre Haut patronage, nous suivons en cela - avec déférence et gratitude - l'exemple de notre auguste père feu Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu ait son âme - dont notre histoire contemporaine reconnaît le mérite d'être le Roi Bâtitteur, puisqu'ayant pris très tôt conscience de l'importance de l'aménagement du territoire dans le processus de développement.

Son œuvre - que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde - est illustrée à cet égard par les structures institutionnelles mises en place, le potentiel humain formé, les infrastructures grandioses et diversifiées, la législation pertinente et les conceptions novatrices, parmi lesquelles nous nous limiterons à citer le décret Royal, unique en son genre, pris en 1968 par Sa Majesté - que Dieu bénisse son âme - en ce sens qu'il a veillé à placer sous sa présidence, la commission ministérielle de l'aménagement du territoire créée en vertu de ce texte qui contient un exposé des motifs constituant en lui-même une référence de la philosophie de l'aménagement du territoire.

Au moment où nous percevons la mise en place d'une charte nationale de l'aménagement du territoire comme couronnement de ce dialogue, nous nous devons de lui dédier à titre posthume, que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde, la réalisation de ce projet qu'il avait exposé dans le détail, dans le discours du Trône de 1991 au cours duquel il avait annoncé la nécessité de doter le pays d'un tel instrument pour parvenir à la meilleure répartition possible des activités et des ressources à travers le Royaume et à l'organisation rationnelle de l'espace sur la base des potentialités locales, régionales et nationales, en vue de l'encouragement des investissements privés et publics ...

Conformément à notre souci de consolider les acquis, de surmonter les handicaps et de raviver les espérances, nous sommes déterminé à aller de l'avant pour insuffler à tous les secteurs de la vie nationale les réformes dont ils ont besoin. En cela, nous avons besoin de redynamiser toutes les potentialités en matière de développement et de solidarité sociale et spatiale, et d'autre part, relever les défis extérieurs de la compétitivité et de la mondialisation.

Dans cette optique, nous appelons à l'adoption d'une nouvelle conception de l'aménagement du territoire national faisant de cet aménagement, le meilleur moyen d'atténuer les disparités régionales, l'outil d'aménagement rationnel du paysage urbain et de développement du monde rural, et la meilleure formule de réussir l'adéquation entre, d'une part, la performance économique et la préservation des ressources et, d'autre part, la justice sociale et la sauvegarde de l'environnement.

Nous sommes tout autant soucieux que cette conception prenne en compte le lien organique entre aménagement du territoire et urbanisme en ce qu'ils constituent les deux facettes d'une même pièce.

A cet égard, nous insistons sur la nécessité de sauvegarder le cachet authentique de l'architecture marocaine avec toutes ses spécificités esthétiques, sociales et civilisationnelles, afin d'éviter les travers advenus à

certains pays du tiers-monde qui ont méconnu la dimension développementale de toute politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Mesdames et messieurs,

Cette nouvelle conception que nous préconisons vise à placer l'aménagement du territoire au cœur de la stratégie de développement, sous-tendue par une vision qui ne se borne pas à réaménager l'espace et à le mettre à niveau dans le cadre d'une économie mondiale intégrée, mais bien plus à optimiser tous les aspects de la vie économique et sociale de notre pays.

Cela implique, en premier lieu, la mise à niveau de l'espace pour lui permettre de drainer toutes sortes d'investissements, touristiques, industriels, agricoles et de services, dans le cadre de la forte concurrence qui caractérise l'ordre économique mondial et ce, dans le contexte de la globalisation du libre-échange, de la circulation des capitaux, de l'émergence de groupements régionaux, sans compter tout ce que cette conjoncture pose comme paris et défis qui mettent le Maroc devant des choix décisifs.

Il vise, en deuxième lieu, à mettre à contribution tous les moyens pour la promotion des régions démunies et leur intégration au processus de développement en vue de réaliser la justice sociale et spatiale que nous souhaitons à nos fidèles sujets, et ce à travers l'amélioration de leurs conditions de vie où qu'ils soient, en leur garantissant l'emploi, l'accès aux services sociaux et les équipements de base.

Cela exige, en troisième lieu, d'œuvrer à faire du développement durable l'une des priorités de la politique de l'aménagement du territoire. Il s'agit de prendre en considération la fragilité selon une gestion rationnelle à même de préserver les équilibres, et en particulier ceux en relation avec les ressources stratégiques précieuses, tels l'eau, les sols, le domaine forestier, le littoral et les richesses maritimes.

Mesdames, Messieurs,

Nous ne pourrions atteindre les objectifs qui procèdent de cette nouvelle conception de l'aménagement du territoire tant que nous nous limitons, dans l'élaboration de son projet de charte, uniquement aux autorités centrales et aux bureaux de l'administration techno-bureaucratique. Le projet de charte que nous souhaitons se départit de la conception obsolète faisant de l'Etat le distributeur exclusif des richesses et le responsable unique de tous les problèmes et écueils.

Aussi, appelons-nous à l'adoption d'une approche nouvelle de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, basée sur une participation citoyenne et un partage des responsabilités, et dans laquelle l'Etat conserve des fonctions en matière d'organisation, d'orientation et de régulation, tout en associant à l'élaboration de la politique de ce secteur l'ensemble des acteurs, à savoir les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les spécialistes et toutes les personnes concernées. Selon cette nouvelle approche, il sera procédé à la définition des rôles de l'Etat et des collectivités locales dans la dynamisation de cette politique en matière d'aménagement du territoire national, particulièrement en ce qui concerne les rôles économique et financier, dans le respect rigoureux et honnête des normes législatives et réglementaires pour l'élaboration des plans d'aménagement et la délivrance des permis de construire, afin de mettre un terme à tous les dépassements qui entâchent ce domaine.

Et c'est parce que nous croyons que la démocratie constitue une condition fondamentale pour réaliser l'efficacité et la mobilisation, et s'inscrit en harmonie avec la nouvelle conception de l'administration territoriale - telle qu'explicitée dans le discours que nous avons adressé à Casablanca aux agents d'autorité et aux représentants des citoyens, que nous attendons que ce dialogue garde constamment en vue l'intérêt général et que le projet de charte qui en sera issu soit la résultante du contact direct avec le citoyen et du diagnostic des problèmes sur le terrain, dans une parfaite adéquation entre les niveaux national, régional et local. Cet effort doit viser la cristallisation d'un projet de charge exhaustif, à la lumière d'une interaction dialectique entre le développement économique et social et le projet d'aménagement territorial, de façon à renforcer le plan de développement par la dimension spatiale de l'aménagement du territoire, et faire profiter ce dernier de la conception de planification de l'espace, comme cela est précisé dans le message que nous avons adressé à notre fidèle serviteur, notre Premier ministre, au sujet de la préparation du plan de développement économique et social.

Ceci doit également se faire en ayant une perception claire de la révision de la législation en matière de décentralisation et de déconcentration à laquelle nous avons appelé, selon un nouveau concept qui fait de la politique contractuelle un outil fondamental pour l'élaboration d'une configuration un outil fondamental pour l'élaboration d'une configuration spatiale consensuelle, permettant de faire face à des défis souvent contradictoires, avec la prise en compte de l'impératif de dynamiser le rôle de la région, en tant qu'institution et cadre, pour la définition d'une stratégie efficace d'aménagement du territoire national. En effet, le succès de tout projet de développement territorial, économique et social est tributaire de l'adoption de la dimension régionale, une dimension dont le rôle - décentralisé - est lié à la consolidation des potentialités propres de la région, et dont le rôle - déconcentré - dépend de la présence de responsables régionaux compétents.

Mesdames, messieurs,

Nous attendons de la nouvelle politique de l'aménagement du territoire national qu'elle s'oriente vers la correction des grands dysfonctionnements, découlant des pesanteurs du passé, des facteurs de la géographie

et de l'économie, qui ont marqué l'espace national comme legs commun de la nation. Nul doute que ceci exige l'implication de toutes les compétences œuvrant à l'édification de cet espace et à son développement, sur la base d'une approche pondérée, prenant en considération les mutations que connaît le territoire national concernant les équilibres géographiques, économiques, démographiques, et sociaux, et visant à éviter les difficultés qu'a connues l'aménagement du territoire national par le passé, de façon à en faire, dans le futur, un outil permettant de clarifier la vision des opérateurs publics et privés.

C'est là l'objectif vers lequel nous souhaitons que tende ce dialogue national dont nous bénissons aujourd'hui l'ouverture.

Nous escomptons tout le bien de la méthodologie adoptée pour ses travaux, laquelle se fonde sur les vertus de la proximité, de l'écoute et de la concertation, ouvre des chantiers locaux, régionaux et nationaux pour l'examen des attentes des différents opérateurs et fait du développement une question intéressant l'ensemble des citoyens, et embrassant les différents secteurs dans toutes les régions du Royaume.

Notre volonté tend, comme vous le savez, au renforcement des liens de solidarité au sein de notre tissu sociétal. Nous attendons donc que votre dialogue constitue une nouvelle occasion pour consolider l'esprit de solidarité nationale au niveau spatial et entre les générations.

Nous sommes convaincu que votre perception de ces objectifs et vos efforts pour leur concrétisation sont de nature à faire en sorte que ce dialogue national débouche sur l'élaboration d'un projet de charte nationale consensuelle de l'aménagement du territoire national qui soit en mesure de répondre à nos aspirations quant à la consolidation des fondements d'une société équilibrée aux plans social et spatial, au renforcement de la solidarité nationale, à l'ouverture de la voie devant les initiatives visant le développement économique et l'éclosion des potentialités.

Nous vous souhaitons à tous succès et réussite.

"Si Dieu sait que votre cœur recèle du bien, il vous comblera de bien" (Coran)

Que la paix, la miséricorde et les bienfaits de Dieu soient sur vous".